

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Membres en exercice : 10
Membres présents : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, DRUAIS Joël, CHARDON Francis, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Absent, Excusé : LANCELIN Aurélien

Secrétaire de séance : PERCHE Francis

Date de la convocation
22/09/2025

APPROBATION
DU RAPPORT
DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
TERRITOIRES
VENDOMOIS
(CATV)
ANNEE 2024

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activité pour l'exercice 2023 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois a ainsi été communiqué à la commune de Faye. Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2024 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois ;

Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que la commune de Faye est une commune membre de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2024.

Délibération n°21-2025

Pour copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

041-214100810-20250929-21-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025
Publication : 09/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Annette GARNIER

